

Commune des Aviron

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

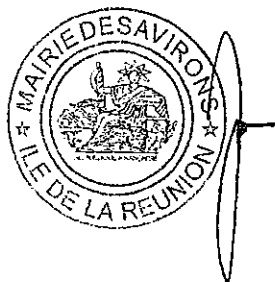
NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

11 AVR. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **19 mars 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- Mme CADERBY Colette et Mme HOARAU Annie sont arrivées au moment de la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- M. RIVIERE Lucien a quitté la salle au moment de la mise en discussion et au vote de l'affaire n° 2.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Vote des taux des trois taxes locales pour 2018

Le Conseil est invité à fixer les taux des trois taxes locales pour l'année 2018.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Pour mémoire en 2017, les caractéristiques de la fiscalité étaient pour la Commune :

| | Taux | Base Définitives | Produit |
|--------------|-------------|-------------------------|---------------------------|
| T H | 12,83 | 8 215 417,00 | 1 054 038,00 |
| F B | 16,61 | 6 230 818,00 | 1 034 938,87 |
| F N B | 38,27 | 34 922,00 | 13 364,65 |
| | | | <hr/> 2 102 341,52 |

Pour l'année 2018, l'état 1259 COM fait apparaître les bases suivantes :

| | | <u>Variation 2017-2018</u> |
|------------------------|-----------|----------------------------|
| Taxe d'habitation | 8 510 000 | + 3,59 % |
| Taxe foncière bâti | 6 514 000 | + 4,54 % |
| Taxe foncière non bâti | 35 100 | + 0,51 % |

Ce qui correspond à une variation globale des bases de + 3,99 %.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire s'établit à **2 314 119,00 euros**. Les allocations compensatrices versées par l'Etat étant de 126 878,00. Le produit fiscal attendu est donc de **2 187 241,00 euros**.

L'application d'une variation proportionnelle fait apparaître les taux suivants pour 2018 :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 12,83 % |
| Foncier bâti | 16,61 % |
| Foncier non bâti | 38,27 % |

Le Maire propose au conseil de reconduire les taux à l'identique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des trois taxes locales pour l'année 2018 à :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 12,83 % |
| Foncier bâti | 16,61 % |
| Foncier non bâti | 38,27 % |

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

